

Questions au Feuilleton

chaque cas, a) quelles sont les fonctions de chacune d'elles et b) quel traitement touchent-elles pour l'année financière en cours?

2. Parmi ces personnes y en a-t-il qui reçoivent indirectement des sommes provenant de fonds versés par le gouvernement au parti Libéral du Canada pour effectuer des recherches et, dans l'affirmative, qui sont ces personnes et combien touchent-elles?

(Le document est déposé.)

PROJETS D'INITIATIVES LOCALES

Question n° 1293—**M. Matte**:

Quels sont les titres, les endroits et les montants des projets acceptés dans les cadres du PIL dans les circonscriptions de, a) Champlain, b) Portneuf, c) Trois-Rivières-Métropolitain, d) Saint-Maurice, e) Berthier et f) Villeneuve?

(Le document est déposé.)

LES PROJETS D'INITIATIVES LOCALES AU QUÉBEC

Question n° 1441—**M. Caouette (Témiscamingue)**:

1. Combien de projets ont été reçus en provenance du Québec dans le cadre du Programme des initiatives locales?

2. Quel est le nombre de projets soumis par chacun des comtés de la province de Québec?

3. Combien de ces projets ont été, a) acceptés et b) rejetés?

(Le document est déposé.)

LES ORGANISMES DE BIENFAISANCE

Question n° 1818—**M. Stewart (Okanagan-Kootenay)**:

1. Combien d'organismes de bienfaisance ont été constitués en sociétés chaque année de 1960 à 1972 inclusivement?

2. a) Combien d'entre eux ont cessé de fonctionner chaque année de 1960 à 1972 inclusivement, b) quel est le nom de chacun d'eux, c) où chacun se situe-t-il? d) pour quelle raison, chacun a-t-il cessé de fonctionner?

(Le document est déposé.)

LES SUBVENTIONS À LA LÉGION ROYALE CANADIENNE EN VERTU DU PIL

Question n° 1829—**M. Marchand (Kamloops-Cariboo)**:

1. Depuis 1971, combien de subventions a-t-on accordées à des succursales de la Légion Royale canadienne au Canada aux termes du programme d'initiatives locales?

2. A quelles succursales a-t-on accordé ces subventions et quelle somme a-t-on versée dans chaque cas?

3. Quelle était la nature de chacun des projets?

(Le document est déposé.)

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai quatre ou cinq questions inscrites au *Feuilleton*, qui toutes pourraient se révéler embarrassantes pour le gouvernement, mais cela n'excuse pas le retard à y répondre. L'une d'entre elles, la question n° 1800 marquée d'un astérisque, est au *Feuilleton* depuis le 29 mars. La voici:

1. Depuis le 1^{er} janvier 1973, à quelles dates le ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-il communiqué avec le secrétaire américain au Commerce concernant les mesures commerciales que les États-Unis pourraient éventuellement prendre contre le Canada?

2. Le Premier ministre ou le ministre compétent ont-ils adressé des lettres de protestation au gouvernement des États-Unis et, dans l'affirmative, quand ces lettres ont-elles été envoyées et à qui?

On a beau être au-dessus de tout soupçon, on aurait dû y répondre il y a belle lurette. La réponse sera des plus simples; à mon avis, on répondra qu'il n'y a pas eu de

[M. Cossitt]

communication, ce qui explique qu'on n'ait pas répondu à ma question.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je tiens beaucoup à aller aux renseignements. A vrai dire, je croyais qu'on avait répondu à la question et je regrette qu'on ne l'ait pas fait.

M. Diefenbaker: Je suggérerais alors qu'on améliore les communications entre membres du Cabinet.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, en mars j'ai fait inscrire un certain nombre de questions au *Feuilleton* au sujet du Centre de planification et d'analyse de la police et de la sécurité. On y a répondu dans un délai raisonnable, à mon avis, sauf pour la question n° 1769. Si on a pu répondre aux autres questions aussi vite qu'on l'a fait, je ne m'explique pas le retard à répondre à celle-ci, par laquelle je demande tout simplement qui ont été les employeurs, au cours des cinq dernières années, des 17 personnes dont le gouvernement a omis les noms dans une réponse à une de mes questions antérieures et qui font partie du personnel du Centre en question. Si le gouvernement n'a pas de raison pour refuser de divulguer quel travail ces personnes faisaient avant d'assumer leurs nouvelles fonctions, le secrétaire parlementaire dirait-il à la Chambre quand on répondra à ma question?

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je vais me renseigner auprès du ministre, après quoi je communiquerai avec le député.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

LES PÊCHES

LES PRIVILÈGES RÉCIPROQUES CANADA-ÉTATS-UNIS

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je me lève pour proposer, en vertu de l'article 26 du Règlement et avec l'appui du député de Skeena (M. Howard):

Que la Chambre s'ajourne maintenant aux fins de discuter d'une affaire bien précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir: l'impasse où se trouvent le Canada et les États-Unis au sujet d'un accord permanent sur les privilèges réciproques de pêche dans les zones de pêche de l'un et de l'autre pays, et les démarches supplémentaires qui sont nécessaires pour garantir un nouvel accord, ou bien, les démarches qui sont nécessaires pour protéger les intérêts du Canada en matière de pêche si les États-Unis ne veulent pas renouveler l'accord à des conditions raisonnables.

M. l'Orateur: Le député de Comox-Alberni a informé la présidence, en bonne et due forme, de son intention de demander l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de discuter de la question des droits et privilèges réciproques de pêche dans le Pacifique entre le Canada et les États-Unis. Il faudrait dire aussi que nous avons trouvé très utile la documentation jointe à l'avis du député. Et j'ajouterai que la présidence a apprécié la collaboration du député qui lui a présenté son avis en bonne et due forme, sans argumentation ni documentation à l'appui de la motion elle-même.

● (1420)

Bien entendu, l'importance de la question soulevée à titre de motion par le député de Comox-Alberni et par les